



Grand Est

**PROCES-VERBAL
DU COMITE SOCIAL ECONOMIQUE
DARTY GRAND EST
DU 20 MAI 2020**

1. **Approbation des procès-verbaux du C.S.E. de Darty Grand Est du 7 mai 2020**
2. **Point sur l'activité économique et sociale :**
Tendance Activité économique financière et sociale à fin Avril 2020
Valeur des FCP à date de la situation économique
3. **Information des membres du C.S.E. sur les documents prévisionnels provisoires :**
- le tableau de financement de l'exercice écoulé (1er janvier 2019 au 31 décembre 2019)
- le compte de résultat prévisionnel de l'exercice en cours (1er janvier au 31 décembre 2020)
- Le plan de financement prévisionnel de l'exercice en cours (1er janvier au 31 décembre 2020)
(Documents joints)
4. **Information et Consultation des membres du C.S.E. sur le projet d'accord d'entreprise relatif à la prolongation du délai de 12 mois prévue à l'article L2261-14 du code du travail des accords 35H d'ex DPM**
(Documents joints)
5. **Information des membres du C.S.E. sur la modification de la Décision unilatérale de l'entreprise sur le versement d'une prime activité pour les salariés des activités livraison, intervention à domicile et logistique travaillant sur les sites de l'entreprise ou en contact physique avec la clientèle**
(Documents joints)Activité
6. **Information des membres du CSE sur la mise en place de Paytweak – Encaissement IAD en ligne, initiation d'un nouveau mode de paiement en ligne**
7. **Information et Consultation des membres du C.S.E. sur les programmations indicatives par métier des rythmes annuels d'activité pour Darty Grand Est 2020/2021 pour les Opérations et sur l'aménagement du temps de travail des cadres en forfait jours (documents joints)**
8. **Points Santé Sécurité Conditions de Travail (11H)**
- Analyse des accidents du travail du 4ème trimestre et année 2019 (documents joints)
- Présentation des visites des membres S.S.C.T.
- Point sur les travaux en cours
- Information et Consultation des membres de la commission S.S.C.T. de DARTY GRAND EST sur le bilan annuel 2019 de l'hygiène, sécurité et conditions de travail, et sur le programme annuel de

prévention 2020 des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (documents joints)

- Présentation du compte-rendu de l'enquête conduite au Centre d'Appels d'Ennery suite à un cas présumé d'harcèlement moral.

Présents téléphoniquement à la réunion du C.S.E. du 20 mai 2020 :

Hervé ARNAL

Stéphanie PERIA

Dominique HUTHER (point 3)

TITULAIRES

EO	Pascal COCHIN	CFTC
	Thierry DANCE	CAT
	Laurent BERTUCAT	CFDT
	Carole ROCHER	CFTC
	Patrick MARGERIT	CFDT
	Sylvie JACQUEMIN	CAT
	Damien TETARD	CFTC
	Denis BONETTI	CFTC
	Pascal GAIRE	CAT
	Sylvain RAVOISIER	CAT
	Sabrina BOUCHELAGHEM	CFTC
	Marie José BRUNEL	CFTC
	Christine FABRE	CFTC
	Joseph NOVELLI	CFTC
	Thierry NICARD	CAT

SUPPLEANTS

		Stephane BOUFESSIOUA	CFDT	
		Frédéric LEBLANC	SL	
		Gaëlle MARCHIS	CAT	
AM	Nathalie DUPLAA	CFTC	Joëlle EHRHARD	CFE-CGC
	Pascal D'ARIENZO	CAT		
CADRE	Daniel DA COSTA	CFE-CGC		

Représentant syndical au C.S.E. C.F.D.T. : Bernard STEFINLONGO

Représentant syndical au C.S.E. C.A.T : Laurent GRAZIANI

Membres CSSCT à partir de 11H :

Eymeric MARTINELLO
 Carole EVRARD
 Jérôme BERNARDI
 Damien TETARD
 Marie José BRUNEL
 Joëlle EHRHARD
 Pascal GAIRE
 Pascal COCHIN
 Denis BONETTI
 Thierry DANCE
 Pascal D'ARIENZO
 Gaëlle MARCHIS

Absents excusés :**TITULAIRES**

EO	Nathalie HERNANDEZ	CFDT
	Thierry RIGOUSTE	SL
	Catherine DAL-PINO	CAT
	Claudine BUREAU DU COLOMBIER	CFDT

AM	Axel DI DOMENICO	CFE-CGC
CADRE	Estelle FAYOT	CFE-CGC
	Denis PAROTIN	CFE-CGC
Représentant syndical au C.S.E. C.F.E.-C.G.C. : Eric FAUSS		
Représentant syndical au C.S.E. C.F.T.C : Patrick VANNIEZ		

Début réunion : 9H30

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU C.S.E. DE DARTY GRAND EST DU 7 MAI 2020

Avis favorables :	20
Abstentions :	2
Avis défavorables :	0

2. POINT SUR L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET SOCIALE :

Tendance Activité économique financière et sociale à fin Avril 2020 :

Monsieur ARNAL présente l'activité auprès des membres durant la période de fermeture des magasins, qui confirme le résultat inquiétant du CEG de la filiale.

Le ROC d'Avril 2020 avoisine -8 M € (soit -9.1 M€ v H)

Le CA produit est à - 63%/H et la marge totale ressort à -4,6 M€ à - 77%/H soit - 15.8 M€, avec principalement

- - 11.4 M€ de marge produit (yc contribution fournisseur) incluant une régularisation des conditions Dyson d'environ - 0.6 M€
- - 2.3 M€ de dépréciation clients (franchises essentiellement)
- - 1.6 M€ de marge services magasin
- - 1.3 M€ de marge cuisine
- - 0.4 M€ de résiduel de marge
- +0.4 M€ de Market Place
- +0.8 M€ d'écart de marge vs H (remises et dégradation)

Les dépenses sont en baisse de 34% soit une économie de 6.6 M€ vs H avec principalement

- 4.6 M€ de gain en FDP magasin (dont 2.7 M€ de neutralisation chômage partiel sur un total de 3.0 M€ pour DGE)
- 0.5 M€ autres coût pdv (dt 0.3 M€ énergie, 0.1M€ nettoyage, 0.1 M€ surveillance)
- 0.7 M€ en Livraison
- 0.7 M€ en SAV
- 0.2 M€ en Siege
- - 0.9 M€ E-trade cost
- - 0.2 M€ de cout RH primes exceptionnelles salariés en première ligne SAV/livraison.

Il nous faut souligner la belle performance enregistrée dès l'ouverture des sites sur la première semaine de l'exploitation.

La direction confirme qu'en raison de cette activité soudaine et soutenue, certaines PF seront ouvertes sur certains dimanches. Il s'agit de la PF de Toulon et Nice.

Concomitamment, il sera proposé sur les prochains samedi, une activité aux techniciens de l'ELA.

Un membre demande le montant versé par l'entreprise, pour garantir les salaires des collaborateurs en chômage partiel.

Madame PERIA répond que 330.000 € chargés ont été versés par l'entreprise entre le 16 mars et le 31 mars, et 580.000 € chargés ont été versés par l'entreprise du 1^{er} au 30 avril 2020, soit un total versé de 910.000 €

Un membre demande confirmation de la liste des magasins sur lesquels les salariés du magasin de Lyon Part-Dieu qui demeurent fermés à ce jour, ont été reclassés.

Monsieur ARNAL confirme qu'ils ont été répartis et reclassés sur les magasins de Bourgoin, Bron, Caluire, Limonest, Villefranche, St Priest, Venissieux.

La date de la commission économique a été fixée le vendredi 29 mai à 10H30.

3. INFORMATION DES MEMBRES DU C.S.E. SUR LES DOCUMENTS PREVISIONNELS PROVISOIRES :

- le tableau de financement de l'exercice écoulé (1er janvier 2019 au 31 décembre 2019)
- le compte de résultat prévisionnel de l'exercice en cours (1er janvier au 31 décembre 2020)
- Le plan de financement prévisionnel de l'exercice en cours (1er janvier au 31 décembre 2020)
(Documents joints)

Monsieur HUTHER présente et commente en détail le tableau de financement de l'exercice écoulé (1er janvier 2019 au 31 décembre 2019), le compte de résultat prévisionnel de l'exercice en cours (1er janvier au 31 décembre 2020), et le plan de financement prévisionnel de l'exercice en cours (1er janvier au 31 décembre 2020) transmis préalablement aux membres du CSE.

Le bilan est une « photographie » de la situation financière à la date de la clôture et ne représente pas les flux financiers de l'exercice.

- Les éléments de l'actif sont ceux qui sont disponibles ou que l'on peut récupérer « rapidement » Les immobilisations et les stocks ne figurent pas de ce tableau car considérés comme non « liquide »
- Les éléments du passif sont essentiellement des dettes.

Composition de l'actif :

- Clients : Sommes dues par nos Clients (produits, services, cuisines...)
- Autres Créances : Compte courant au groupe Darty (idem compte bancaire mais géré par Darty pour les besoins du Groupe)
- Fournisseurs débiteurs (ristournes et avoirs à recevoir)
- Disponibilité : Liquidités dans les caisses et nos avoirs sur les comptes bancaires

Composition du passif :

- Emprunts auprès des établissements de crédit : Position des comptes bancaires créditeurs
- Avances & acomptes sur commandes : Acomptes versés par nos clients (non livrés)
- Dettes Fournisseurs : Factures fournisseurs non payées (produits, frais généraux, loyers...)
- Dettes Fiscales & Sociales : Salaires, charges sociales, participation, provisions Congés payés, RTT, CET, Formation, PFA .../ Impôts et taxes
- Dettes sur immobilisations : Dettes liées aux investissements (Salaise, les espaces cuisine...)

4. INFORMATION ET CONSULTATION DES MEMBRES DU C.S.E. SUR LE PROJET D'ACCORD D'ENTREPRISE RELATIF A LA PROLONGATION DU DELAI DE 12 MOIS PREVUE A L'ARTICLE L2261-14 DU CODE DU TRAVAIL DES ACCORDS 35H D'EX DPM (Documents joints)

Monsieur ARNAL précise que les délégués syndicaux réunis préalablement ont confirmé leur accord sur la signature de cet accord de prolongation du délai de 12 mois prévue à l'article L2261-14 du code du travail des accords 35H d'ex DPM.

Les membres du CSE sont consultés sur le projet d'accord d'entreprise relatif à la prolongation du délai de 12 mois prévue à l'article L2261-14 du code du travail des accords 35H d'ex DPM :

Avis favorables : 22
 Abstentions : 0
 Avis défavorables : 0

5. INFORMATION DES MEMBRES DU C.S.E. SUR LA MODIFICATION DE LA DECISION UNILATERALE DE L'ENTREPRISE SUR LE VERSEMENT D'UNE PRIME ACTIVITE POUR LES SALARIES DES ACTIVITES LIVRAISON, INTERVENTION A DOMICILE ET LOGISTIQUE TRAVAILLANT SUR LES SITES DE L'ENTREPRISE OU EN CONTACT PHYSIQUE AVEC LA CLIENTELE (Documents joints)

Monsieur ARNAL présente aux membres du CSE la modification de la Décision Unilatérale de l'entreprise sur le versement d'une prime activité selon les conditions suivantes :

Article 1 : Objet

La présente décision, qui annule et remplace la précédente décision unilatérale de prime de pouvoir d'achat du 18 mars 2020, a pour objet de définir les conditions de versement d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, notamment dans le contexte de la crise sanitaire de COVID-19 conformément à l'ordonnance n°2020-385 du 1er avril 2020.

L'entreprise a par ailleurs mis en place un accord d'intéressement conclu le 22 juin 2018 couvrant la période de versement de la prime.

Article 2 - Salariés concernés

La prime exceptionnelle sera versée aux salariés qui remplissent les conditions cumulatives suivantes

- Titulaires d'un contrat de travail à la date de versement*
- Perçoivent une rémunération inférieure à trois fois la valeur annuelle du SMIC*
- Ayant travaillé sur la période du 18 mars au 10 mai 2020*

Sont ainsi exclus de cette prime les salariés n'ayant pas été présents sur le site pendant la période de crise sanitaire (salariés en activité partielle et en télétravail).

Article 3 - Montant de la prime exceptionnelle et modalité de versement

Le montant de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat est de 27,03€ par jour de présence (environ 540€ par mois) pour un salarié à temps plein, présent sur toute la période définie dans l'article 2.

Article 4 – Régime fiscal et social

La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat est exonérée dans la limite de 2000 euros de toutes cotisations sociales, contributions, CSG, CRDS, et de l'impôt sur le revenu.

Article 5 – Prise d'effet

La présente décision unilatérale prend effet le jour de sa signature
Fait à Limonest, le 20 mai 2020.

6. INFORMATION DES MEMBRES DU CSE SUR LA MISE EN PLACE DE PAYTWEAK – ENCAISSEMENT IAD EN LIGNE, INITIATION D'UN NOUVEAU MODE DE PAIEMENT EN LIGNE

Monsieur ARNAL présente la mise en place de Paytweak.

Nous avons abordé ce sujet il y a quelques trimestres lors de la phase test sur la région Rhône Alpes.

L'objectif est d'étendre ce principe de paiement pour le 15 juin prochain.

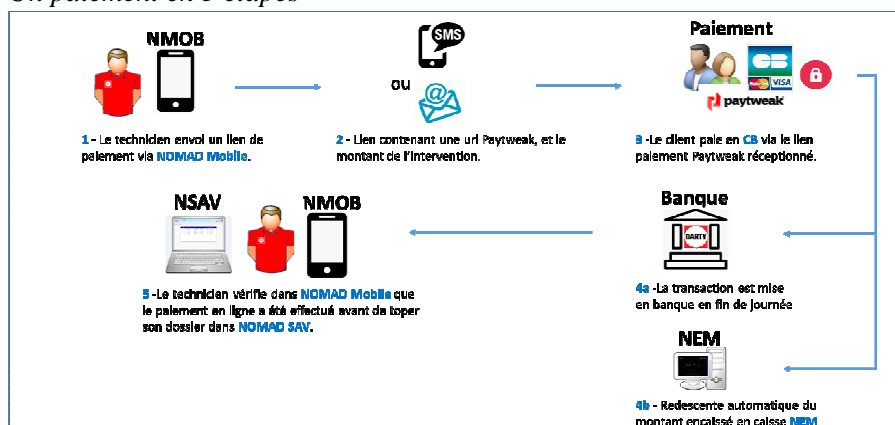
Rappel du principe :

Initier un nouveau mode de paiement en ligne avec le partenaire Paytweak.

Permettant de sécuriser le transfert des paiements directement en banque et de faciliter le traitement des impayés via le site Paytweak.



Un paiement en 5 étapes



Quels sont les prérequis pour réaliser un paiement en ligne ? :

Prérequis technicien :

Un smartphone technicien officiel - Appareil DOSI

Un forfait mobile valide - Appel, SMS et Internet

Une couverture réseau stable et disponible - attention aux zones blanches

Utiliser **NOMAD Mobile** - au minimum la version 1.0.8 ou supérieure

Prérequis client :

Une carte bancaire - Carte Bleue, Visa, MasterCard, carte Visa Darty, carte Fnac Mastercard

Un smartphone

Un forfait mobile valide (Appel, SMS et Internet) - attention aux cartes prépayées

Une couverture réseau stable et disponible - attention aux zones blanches

La transaction est refusée

On propose au client de régler avec un autre moyen de paiement (chèque ou espèces)

Que faire si le client n'arrive pas à valider son paiement.

Si ce n'est pas lié à un problème d'accès à internet, on lui propose de régler avec un autre moyen de paiement (chèque ou espèces).

Un membre demande que la mise en place de ce logiciel soit bien accompagnée par les encadrants vis-à-vis des employés, **pour qu'on objective pas les techniciens sur** Monsieur ARNAL répond par la positive.

7. INFORMATION ET CONSULTATION DES MEMBRES DU C.S.E. SUR LES PROGRAMMATIONS INDICATIVES PAR METIER DES RYTHMES ANNUELS D'ACTIVITE POUR DARTY GRAND EST 2020/2021 POUR LES OPERATIONS ET SUR L'AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL DES CADRES EN FORFAIT JOURS (documents joints)

Monsieur ARNAL présente les programmations indicatives par métier des rythmes annuels d'activité pour Darty Grand Est transmises préalablement aux membres du C.S.E., étant entendu que cette programmation est purement indicative, les vacances scolaires n'étant pas les mêmes en fonction des zones géographiques, ainsi que par exemple l'activité commerciale qui ne peut pas être identique sur le périmètre Sud avec la forte activité estivale par rapport aux autres zones.

Un membre précise que pour l'instant il est difficile de positionner tous les soldes de RTT en raison de l'activité soutenue pour les techniciens. Il ajoute que certains techniciens sont revenus de leur RTT compte tenu de l'activité et du délai d'intervention clients.

Monsieur ARNAL répond que l'entreprise saura s'adapter en fonction de l'évolution de l'activité sur les métiers des Opérations sur le mois de juin, le but étant de ne pas pénaliser les équipes.

Un membre précise que les données écrites concernant la volumétrie des interventions dans l'accord 35H en 2001/2002 ne sont plus applicables depuis de nombreuses années, les produits et la technicité ayant beaucoup évolué

En l'absence d'autres observations ou questions de la part des membres du C.E., les membres du C.S.E. sont consultés sur les programmations indicatives par métier des rythmes annuels d'activité pour les Opérations de Darty Grand Est 2020/2021 et sur l'aménagement du temps de travail des cadres en forfait jours :

Avis favorables : 2
 Abstentions : 12
 Avis défavorables : 8

8. POINTS SANTE SECURITE CONDITIONS DE TRAVAIL (11H)

- Analyse des accidents du travail du 4ème trimestre et année 2019 (documents joints)

Nous pouvons se satisfaire d'une baisse du nombre de jours d'arrêt de travail 247 jours au cours de ce 4^{ème} trimestre. La moyenne passant de 27.60 à 24.98 jours d'arrêt (AT + Trajets).

ANALYSE DES ACCIDENTS DU 4ème TRIMESTRE 2019 (tout DGE)

		TOTAL ACCIDENTS			ACCIDENTS SANS ARRET			ACCIDENTS AVEC ARRET				NB MOYEN de jours d'arrêt (AT+TJ)
		AT	TJ	Total	AT	TJ	Total	AT	nb de jours d'arrêts	TJ	nb de jours d'arrêts	
MAGASIN	initial	22	8	30	12	4	16	10	792	4	179	24,90
	prolong	6	3	9				6		3		
CLIENTELE	initial	26		26	10		10	16	1095			28,82
	prolong	12		12				12				
ENS	initial	4		4	1		1	3	20			
	prolong											
SAV/PF/ATT	initial	13	3	16	4		4	9	283	3	129	24,24
	prolong	1		1				1				
SIEGE	initial		2	2		2	2					
	prolong											
4ème trim 2019	initial	65	13	78	27	6	33	38	2190	7	308	24,98
	prolong	19	3	22				19		3		
4ème trim 2018	initial	66	5	71	23		23	43	2437	5	268	27,60
	prolong	25	2	27				25		2		

ANALYSE DES ACCIDENTS ANNEE 2019 (tout DGE)

		TOTAL ACCIDENTS			ACCIDENTS SANS ARRET			ACCIDENTS AVEC ARRET				NB MOYEN de jours d'arrêt (AT+TJ)
		AT	TJ	Total	AT	TJ	Total	AT	nb de jours d'arrêts	TJ	nb de jours d'arrêts	
MAGASIN	initial	95	22	117	41		41	54	3538	22	961	34,61
	prolong	11	2	13				11		2		
CLIENTELE	initial	107		107	27		27	80	4077	0		34,85
	prolong	10		10				10		0		
ENS	initial	5		5	1		1	4	29	0		5,80
	prolong			0				0		0		
SAV	initial	45	7	52	19	2	21	26	1065	5	159	22,25
	prolong	3		3				3		0		
SIEGE	initial	1	2	3	1	2	3	0		0		
	prolong			0				0		0		
ANNEE 2019	initial	253	31	284	89	4	93	164	8709	27	1120	31,71
	prolong	24	2	26				24		2		
ANNEE 2018	initial	244	33	277	98	9	107	146	9491	24	1057	33,49
	prolong	34	4	38				34		4		

Présentation des visites des membres S.S.C.T.

La direction tient à saluer le bon travail effectué entre les membres du CSSCT et les encadrants des sites pour assurer la santé et la sécurité des salariés.

Un quarantaine de sites ont été visités depuis le 11 mai dernier pour vérifier les installations mises en place dans le cadre du COVID-19.

Nous pouvons relever une bonne organisation effectuée par chaque direction de sites.

Les visites CSSCT durant ce plan de reprise ont permis de mettre en avant toute la formation et la sensibilisation qui ont été transmises aux équipes afin de respecter les gestes barrières et les mesures de sécurité sanitaires à mettre en place.

- Point sur les travaux en cours

Compte tenu de la période que nous avons vécue, les travaux de rénovation, merchandising ont été gelés voir stoppés. Seul le réaménagement lié à la sécurité se poursuivra.

Sur les mois de mars, avril et mai les équipes maintenances se sont concentrées sur les plans de reprises d'activité en lien avec la sécurité mise en place pour le COVID-19.

Ces mesures ont été présentées au fur et mesures dans le cadre des réunions extraordinaires.

L'entreprise s'est efforcée de commander un maximum de masques.

L'entreprise n'a pas souhaité pour l'instant donner des masques aux clients, en invitant les clients à porter leurs masques.

Le gouvernement n'a pas légiféré sur l'interdiction d'accès dans les commerces pour un client qui ne porterait pas de masques.

La société devrait pouvoir doter les salariés d'ici mi-juin de 5 masques en tissu.

Un membre précise que 99% des indications DUER ont été respectées sur les sites. De bonnes initiatives ont été prises, notamment sur les bouteilles d'eau. Les quelques petits dysfonctionnement ont été corrigés rapidement.

Un membre demande de mettre une cage sécurisée sur le site de Limonest pour les vélos électriques. Monsieur ARNAL demande au membre de connaître le nombre de salariés concernés pour étudier la faisabilité.

Un membre précise que sur l'ATT d'Ennery, les casques ne sont pas personnels, les salariés se passant les casques. Après vérification, il s'avère que le nécessaire a été fait depuis fin mars, pour garantir la sécurité des collaborateurs, avec la mise à disposition d'un casque par salarié.

Un membre demande s'il existerait un autre système d'accroche que les élastiques derrière la tête qui peuvent irriter les oreilles.

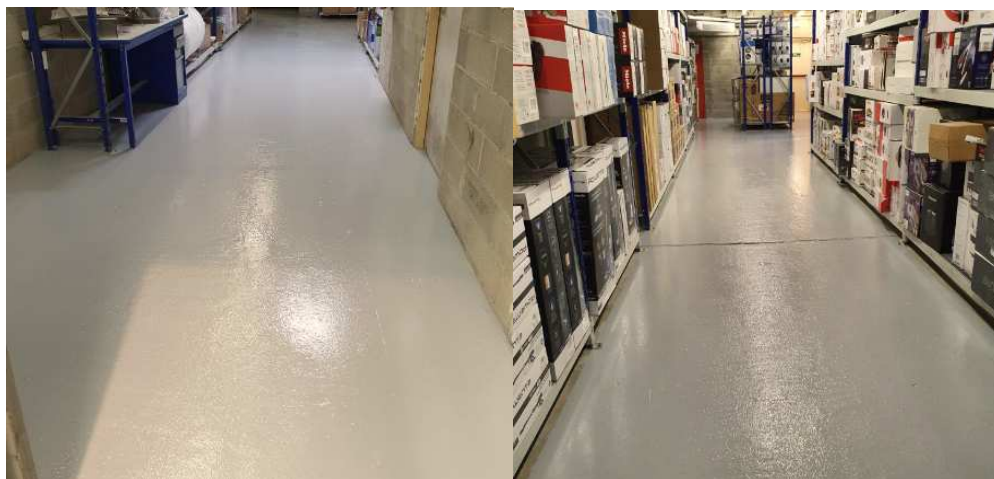
Monsieur ARNAL répond qu'il n'existe à ce jour pas d'autre accroche, à voir en fonction des prochains masques en tissu.

Un membre précise que des visières ont été reçues sur certains sites, et demande si le port de ces visières est obligatoire.

Monsieur ARNAL répond que le port des visières n'est pas obligatoire en sus du masque, mais c'est un plus.

Odysseum :

Réagréage du sol de la réserve et revêtement lisse favorisant tout risque de chute.



- Information et Consultation des membres de la commission S.S.C.T. de DARTY GRAND EST sur le bilan annuel 2019 de l'hygiène, sécurité et conditions de travail, et sur le programme annuel de prévention 2020 des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (documents joints)

La direction présente le bilan.

Le prévisionnel 2020 a été rédigé avant la pandémie, et il sera complété de toutes les dépenses et investissements liés au Covid-19.

Les membres de la commission S.S.C.T. de DARTY GRAND EST sont consultés sur le bilan annuel 2019 de l'hygiène, sécurité et conditions de travail, et sur le programme annuel de prévention 2020 des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (documents joints) :

Avis favorables : 9

Abstentions : 0

Avis défavorables : 0

- Présentation du compte-rendu de l'enquête conduite au Centre d'Appels d'Ennery suite à un cas présumé d'harcèlement moral.

Monsieur ARNAL présente et commente le compte-rendu de l'enquête CSSCT conduite au centre d'appels d'Ennery. Pour des raisons de confidentialité, ce compte rendu ne sera pas retranscrit dans le procès-verbal.

Il ressort que les membres de la commission SSCT ont conclu en l'absence d'harcèlement moral.

9. POINT DIVERS

Un membre précise qu'il avait évoqué une récompense concernant les salariés du Siège qui ont travaillé. La direction étudiera ce qu'il y a lieu de faire ou non.

Un membre demande pour les Opérations sur le mois de mai si les variables seront calculés selon la même méthode qu'en mars et avril.

Monsieur ARNAL confirme par la positive pour le mois de mai 2020.

Un membre demande que les procédures Covid ne sont pas toujours communiquées aux clients lors de la vente en magasin franchisé.

Un membre précise qu'un rappel a été fait sur certains magasins franchisés pour une bonne communication.

Un membre demande à ce que les tournées de livraison ne soient pas gonflées pour rattraper le retard, conformément aux engagements pris par la Direction.

Un membre précise que sur certains sites, les dates de congés d'été n'avaient pas été validées, et demande à ce que les dates soient fixées rapidement.

Un rappel sera transmis aux magasins en ce sens

Un membre précise que les magasiniers qui déchargent la mut avec le masque, travaillent dans des conditions difficiles, en rentrant et sortant des camions dans lesquels il fait très chaud avec le masque, dans des régions à forte chaleur.

Monsieur ARNAL répond que malheureusement, l'entreprise se doit de faire respecter les gestes barrières, et cela va dans le bon sens, pour s'organiser au mieux, les salariés pouvant s'aérer à l'extérieur si besoin.

Un membre demande si l'entreprise peut étudier des embauches supplémentaires d'intérimaires en livraison pour soulager les livreurs pendant les fortes chaleurs.

Monsieur ARNAL répond qu'il va falloir conserver un équilibre budgétaire avec un déficit de 9 millions d'euros, il n'est donc pas envisageable de recruter des salariés supplémentaires avec une activité identique.

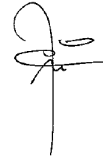
Un membre demande si des dates vont être reprises pour les NAO 2020.

Monsieur ARNAL répond que l'entreprise n'a pas de vision à date, nous pourrions imaginer fin juin 2020 éventuellement, l'entreprise devant cependant attendre d'avoir une vision plus précise de l'activité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à : **12H45**



Le Secrétaire du C.S.E.
Joseph NOVELLI



Le Président du C.S.E.
Hervé ARNAL